



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 9375

Texte de la question

M. Pierre Micaux demande à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement quel est le montant estimatif total du coût des travaux nécessaires à la résorption des 4 500 points noirs inesthétiques indiqués dans la récente convention entre l'Etat et EDF, concernant la pollution visuelle des paysages par des lignes électriques.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec attention de la question posée par l'honorable parlementaire concernant le coût estimatif des travaux nécessaires à la résorption des points noirs paysagers dont fait état l'accord Etat/EDF de mai 1997. L'article 3 de l'accord Etat/EDF prévoit en effet la résorption de 4 500 points noirs paysagers à partir des recensements effectués en 1995 par les préfets de départements. Cependant, le coût global de ces opérations est difficile à apprécier, vu la grande disparité des valeurs moyennes et du fait que la programmation sera arrêtée de manière décentralisée au niveau de chaque département. Les travaux seront en outre réalisés sur la base de financements de diverses natures : fonds d'aménagement des réseaux, compléments de dotations sur la base d'un cofinancement EDF/collectivités locales, etc. Par ailleurs, la résorption des points noirs se réalisera parfois par la dépose de lignes, opération associée ou pas à la création de lignes nouvelles, dont l'estimation chiffrée relève exclusivement d'EDF. C'est pourquoi le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement n'est pas en mesure de répondre précisément à la question de l'honorable parlementaire, tout en estimant que l'ensemble du programme représente plusieurs centaines de millions de francs de travaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micaux](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9375

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 365

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1622